



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Espace
butineurs

Appel à projet

Des pollinisateurs dans ma commune

Aménager et gérer les espaces verts urbains
pour les pollinisateurs sauvages et créer une dynamique
locale en faveur de la gestion différenciée



Les pollinisateurs sauvages comme outil de réflexion sur la nature ordinaire



Les insectes pollinisateurs jouent un rôle clef dans la pollinisation : par leurs déplacements, ils permettent la rencontre des grains de pollens mâles et femelles, assurant pollinisation et donc fécondation des végétaux. C'est ainsi que nous leur devons 35 % de ce que nous mangeons !

Réfléchir à la préservation des insectes pollinisateurs, c'est réfléchir à la place que nous donnons aux plantes et aux animaux dans notre gestion de l'espace. Cela

concerne tous les milieux, de la prairie à la forêt mais aussi dans les jardins ou les espaces verts urbains. Les regarder nous permet de nous rendre compte de l'impact que nous avons parfois sans le savoir sur ce qui nous entoure, en particulier ces insectes si utiles, et de nous rendre compte qu'il est souvent facile de s'améliorer.

Aménager des espaces pour les pollinisateurs sauvages

L'idée est de mettre en place au sein des espaces verts des secteurs ou aménagements favorables aux pollinisateurs. Il peut s'agir de définir des zones de fauche tardive, de planter des haies, des arbres, des arbustes, des fruitiers, des massifs fleuris en végétaux locaux, d'enrichir des pelouses en fleurs, de mettre en place des petits murets, etc... En apportant de la ressource florale et des habitats pour se reproduire, tous ces aménagements sont favorables aux pollinisateurs sauvages.



S'appuyer sur les habitants et le tissu associatif local

L'ambition du projet est d'apporter aux habitants et élus, premiers concernés par la qualité de vie dans leur commune, les informations scientifiques nécessaires à la réflexion ainsi qu'un appui technique pour leur permettre de définir et de réaliser eux même leur projet. Chaque projet est unique et adapté au lieu, à ses contraintes de passage, d'entretien etc... La définition par les usagers eux même des aménagements ou secteurs de changement de gestion à mettre en place permettra une meilleure appropriation et une meilleure durabilité des propositions.



01. Définition concertée avec les acteurs locaux

- Rencontre initiale avec les élus et une structure relais locale existante
- Identification des espaces cibles ainsi que de leurs usagers et utilisateurs
- Temps d'animation et d'information auprès des habitants et autres usagers identifiés : « *Les pollinisateurs, pourquoi les aider ?* », *notre démarche, les besoins, les ressources à mobiliser sur la commune, « Que faire ?* » ...
- Temps de travail entre élus, habitants/associations « diagnostic collectif des espaces cibles » : Visite sur site et réflexion collective sur les actions à mettre en place : choix des aménagement et modes de gestion souhaités par le collectif parmi un panel d'actions proposé par le CEN Auvergne pour un total de :
 - * 2 aménagements : [exemples de réalisations possibles](#)
 - Plantation** : de massif fleuri herbacé, d'arbres, d'arbustes, de haies... Toutes les espèces implantées seront des plantes sauvages ou labellisées végétal local. Les espèces seront choisies de façon à avoir un étalement des floraisons pour répondre au mieux aux besoins des pollinisateurs.
 - Création de micro-habitats** : murets, pierriers, bois mort...
 - * 2 secteurs avec modifications de gestion : réduction des périodes de fauche ou d'entretien, mise en place de zones refuges ou d'alternance...

Une notice d'entretien par aménagement et secteur de modification de gestion sera réalisée avec la commune afin que l'entretien futur soit en adéquation avec la préservation des pollinisateurs. Des panneaux pourront être créés et posés pour permettre une meilleure appropriation

02. Réalisation des travaux

- Préparation des aménagements : matériaux, recherche fournisseurs, cahiers des charges, liens pépiniéristes etc.
- Réalisation des aménagements avec les habitants, association, élus, écoles le cas échéant et la pose d'un panneau signalétique.
- Organisation d'un temps festif de clôture.

03. Suivi

- Organisation d'un temps de suivi des insectes sur les aménagements en année N+1 avec les participants aux aménagements, services, élus... Ce suivi sera au moins en partie réalisé sur la base du protocole de sciences participatives SPIPoll et les collections seront intégrées dans la base nationale.

04. Valorisation

- Le projet donnera lieu à la réalisation d'un film qui sera commun aux trois communes concernées par le projet.

Conditions pour participer au projet

Ce projet s'adresse aux **communes de Haute-Loire situées dans les communautés de communes Brioude sud Auvergne, Auzon communauté, Rives du Haut-Allier et sur la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.**

La **durée prévisionnelle du projet est d'environ 18 à 24 mois.**

Pour participer au projet, la commune concernée doit s'engager à :

- Identifier une structure locale relais et/ou animer le collectif d'habitants : diffusion des informations, affichage, mobilisation citoyenne...
- Participer à la concertation et à la définition des espaces à aménager et des aménagements.
- Mettre à disposition l'équipe technique de la commune pour participer aux réflexions et le cas échéant appuyer les chantiers (préparation du sol en amont, arrosage...).
- Entretenir les aménagements de la manière qui aura été définie dans les fiches de gestion : gestion différencié, taille des arbres, retards éventuels de fauche etc...
- Apporter le complément financier de 30 % du projet elle-même ou via son intercommunalité, soit un montant de 8 067 € à répartir sur les deux années du projet.

L'objectif du projet étant de favoriser les pollinisateurs sauvages, la commune devra également s'engager à ne pas implanter de ruchers à proximité pour limiter la compétition pour la ressource floristique (celle-ci étant de fait très limitée dans les secteurs urbains).

Modalité de candidature et date limite

Le souhait de participer au projet doit être signalé par retour de la page « réponse » ci-après au CEN Auvergne par mail à l'adresse aurelie.soissons@cen-auvergne.fr ou par courrier : 5 Rue de la Roche Buffeyre - Zone de la Bourzède – 43300 LANGEAC.

La date limite pour témoigner de son souhait de participer au projet est le 24 mars.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter au 09 70 75 04 98

Le résultat des 2 communes retenues sera rendu début avril.



Identité

Commune :

Prénom : | Nom :

Fonction :

Courriel : | Téléphone :

Ma commune a formalisé son intérêt pour la participation au projet par un vote en conseil municipal du

Contexte de ma commune

Intérêt pour le projet :

J'ai déjà identifié un collectif d'habitants, association ou autre structure qui souhaiterait s'impliquer dans le projet.

Il s'agit de :

Je n'ai pas encore identifié de collectif spécifique mais je m'engage à le constituer et participer à son animation.

Ma commune dispose de terrains communaux correspondant à l'esprit du projet (espaces verts, parcs urbains...) sur lesquels des aménagements peuvent être réalisés et s'engage à les mettre à disposition.

Conditions de participation

En cas de sélection, ma commune s'engage à participer activement au projet par la mobilisation des élus et personnels communaux lorsque nécessaire, à maintenir les aménagements et leurs modalités d'entretien décidés conjointement.

En cas de sélection, ma commune s'engage à financer le reste à charge via une convention financière avec le CEN Auvergne